

Information sur présentations externes, conférenciers et invités dans les écoles

Information sur l'activité	
Nom de l'école	École catholique de La Vérendrye
Date	2026-06-10
Nom du conférencier invité ou organisation	Céline Mundinger, RSSW Directrice générale CreAction Collective
Titre de l'activité	Le 10 juin 2026 : Activité 5 d'une série de cinq activités artistiques favorisant la francophonie et le bien-être mental Le 17 juin 2026 : Madame Céline est invitée à participer à une fête pizza avec nous pour célébrer la fin de l'année scolaire dans le club d'arts.
Lieu	Salle 116 (salle d'arts) pendant le dîner (11 h 27 à 12 h 20) École secondaire catholique de La Vérendrye.
Nom des présentateurs	Céline Mundinger
Thème ou objectif de l'activité et public cible	
Madame Céline Mundinger a reçu une subvention afin de réaliser des activités artistiques favorisant la francophonie et le bien-être mental auprès des membres du club d'arts (élèves de la 7e à la 12e année) à La Vérendrye.	

Lien avec le curriculum et/ou le but de l'activité

Le but de cette activité est de favoriser les échanges en français entre les élèves et de promouvoir le bien-être mental par l'art, dans le cadre d'une activité continue sur cinq séances, dirigée par Céline Mundinger, travailleuse sociale en loisirs certifiée.

Documents à distribuer, cadeaux ou publications qui seront fournis

Chaque participant peut choisir de réaliser une ou plusieurs des cinq activités, ou de les compléter toutes, afin de produire un projet final à la fin des cinq séances.

Date maximale d'affichage

(au plus tard 14 jours avant l'évènement)

2026-05-28

La loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves oblige les conseils solaires à rendre publique leur politique concernant les conférenciers tiers dans les écoles.

Les écoles doivent fournir des renseignements précis aux parents et aux tuteurs chaque fois que des conférenciers ou des groupes externes sont invités à parler aux élèves de la maternelle à la 12^e année lors d'événements organisés à l'école, au moins 14 jours civils avant la date à laquelle les présentations auront lieu.